



ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETAIRES 2020

INFORMATION IMPORTANTE

Société Coopérative de Locataires

Société civile à forme commerciale sous forme
de société coopérative à responsabilité limitée

Bruxelles, le 15 mai 2020

Cher Coopérateur, Cher Coopératrice,

Nous espérons que vous et vos proches vous portez bien.

Chaque année, au mois de mai, nous tenons notre Assemblée générale. Ce moment est important dans la vie de notre Coopérative car nous faisons avec vous le point sur l'année écoulée et vous présentons nos perspectives d'avenir.

Cette année, un événement imprévu s'est invité dans notre vie quotidienne et nous oblige tous à adapter notre mode de fonctionnement. Cela concerne aussi la vie de notre Coopérative.

Ces dernières semaines, nous avons dû, temporairement, adapter notre organisation du travail et revoir notre mode de communication avec les locataires en évitant le plus possible les contacts entre personnes.

La durée des mesures visant à lutter contre la propagation du Coronavirus reste incertaine mais tout nous indique qu'elles resteront encore en vigueur pendant plusieurs mois.

La vie de notre Coopérative est ralentie mais fort heureusement pas à l'arrêt.

Tenant compte de cette situation toute à fait exceptionnelle et des obligations en tant que société, **Le Conseil d'administration a décidé de tenir l'Assemblée générale ordinaire 2020 à huis-clos**. Cela signifie que les coopérateurs ne pourront pas assister, en personne, à l'Assemblée générale.

Celle-ci se tiendra le 22 JUIN 2020.

Siège social

Place Joseph Wauters, 9 - 1170 Bruxelles

Sièges d'exploitation

VILLA MIRAVAL - Avenue Georges Benoit, 22 - 1170 Bruxelles - 02 672 33 59

FER À CHEVAL - Place Joseph Wauters, 9 - 1170 Bruxelles - 02 672 31 42

Société au registre des personnes morales

N° d'entreprise : 0401.984.430

Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles

Société immobilière de service public régie par le Code bruxellois
du Logement et agréée par la Société de logement de la Région
de Bruxelles-Capitale sous le n° 2070

Cette décision a été prise car nous n'étions pas en mesure d'assurer, dans le respect strict des mesures sanitaires, la tenue d'une Assemblée générale à laquelle sont invités près de 1.750 coopérateurs. Le Conseil d'Administration a souhaité garantir la sécurité et la santé des coopérateurs et de nos travailleurs.

Cependant, afin de préserver le droit de vote et de poser des questions de chaque coopérateur les dispositions suivantes sont prévues :

➤ **COMMENT POSER DES QUESTIONS**

Vous avez la possibilité de nous transmettre **toutes vos questions par écrit**, courrier ou mail (info@lelogisfloreale.be) **avant le 11 juin 2020**.

Nous vous répondrons par le même biais. Nous diffuserons ces questions et réponses sur notre site internet afin que chaque coopérateur-coopératrice ait l'occasion d'en prendre connaissance.

➤ **COMMENT EXPRIMER VOTRE VOTE**

Vous avez la possibilité d'exprimer votre vote à l'aide du bulletin de vote ci-joint pour chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Ce bulletin de vote complété et signé devra nous parvenir 4 jours ouvrables avant la date de l'Assemblée générale, soit **pour le 16 juin 2020 au plus tard**.

➤ **AJOURNEMENT DE POINTS REPRIS A L'ORDRE DU JOUR**

Enfin, nous proposons que certains points soient ajournés à une **prochaine Assemblée générale (extraordinaire ou ordinaire)** qui sera convoquée dès que les conditions sanitaires le permettent. Il s'agit des points relatifs à la nomination des administrateurs.

Si vous avez des questions concernant l'organisation de cette Assemblée générale, nous vous invitons à contacter les services administratifs du LOGIS-FLOREAL (Madame GODFIRNON ou Madame PLANCQUEEL).

En attendant de vous revoir au détour de notre belle cité ou lors de la prochaine Assemblée générale, nous vous prions de croire, cher Coopérateur, chère Coopératrice, en notre entier dévouement.

Pour le Conseil d'administration,

Danielle DURAND

Vice-Présidente

Anne DE BOE

Présidente